|  |
| --- |
| ASA 33/9519/2025 – Pakistan - 20 juin 2025 |
| FURTHER INFORMATION | URGENT ACTION | FI UA 109/23-1 |
| 1,4 million de personnes réfugiées ont besoin d’un renouvellement de leur enregistrement |
| PAKISTAN |

Depuis l’annonce par le gouvernement pakistanais en octobre 2023 du Plan de rapatriement des étrangers en situation irrégulière, au moins 1'080'312 de réfugié·e·s et demandeurs·euses d’asile afghans ont été renvoyés de force en Afghanistan, en violation du droit international, plus précisément du principe de non-refoulement. Ce plan, qui s’échelonne sur trois phases, vise à expulser, respectivement, les réfugié·e·s non enregistrés, les détenteurs de la carte de citoyen afghan (ACC) et les détenteurs de la carte de «preuve d’enregistrement» délivrée par le HCR. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a délivré ces cartes à au moins 1,4 millions d’Afghans, et elles arrivent à expiration le 30 juin 2025. Le Pakistan doit respecter les droits des réfugié·e·s, mettre immédiatement fin à toutes les expulsions et renouveler les cartes de «preuve d’enregistrement» avant la date d’expiration.

En octobre 2023, le gouvernement provisoire du Pakistan a annoncé le Plan de rapatriement des étrangers en situation irrégulière, qui s’échelonne sur trois phases en vue d’expulser les Afghan·e·s du Pakistan. Lors de la première phase, les ressortissants afghans non enregistrés se sont vus signifier un délai de 30 jours pour quitter le pays, au risque d’être expulsés. Plus de 468’000 Afghan·e·s sont rentrés en Afghanistan au cours des mois d’octobre, novembre et décembre 2023. L’annonce a été suivie d’une vague de harcèlement et de détentions arbitraires à travers le pays. Depuis, les Afghan·e·s vivent dans la peur et l’angoisse.

La deuxième phase du Plan a été lancée le 1er avril 2025, lorsque le gouvernement pakistanais a annoncé qu’il allait expulser environ 800’000 Afghan·e·s détenteurs de la carte de citoyen afghan (ACC). Il a délivré ces cartes entre 2017 et 2019. Il a également annoncé qu’il allait expulser tous les ressortissants afghans des villes d’Islamabad et de Rawalpindi, et a invité les ressortisants afghans au Pakistan en attente de réinstallation dans des pays tiers ou de réponse à leur demande de visas à quitter le pays d’ici fin avril 2025. Les autorités ont prévenu d’une action «intense», le délai ayant désormais expiré. Selon l’Organisation internationale pour les migrations (OIM), au total, 1 088 133 d’Afghan·e·s sont retournés en Afghanistan depuis le Pakistan entre le mois de septembre 2023 et le 7 juin 2025. La troisième et dernière phase du Plan de rapatriement des étrangers en situation irrégulière concerne l’expulsion des détenteurs de cartes de «preuve d’enregistrement» délivrées par le HCR, qui devrait démarrer lors de l’expiration de ces cartes le 30 juin 2025.

Selon le HCR, plus de 1,4 million d’Afghan·e·s ont reçu des cartes de «preuve d’enregistrement». Au départ, elles devaient expirer fin juin 2024, mais le gouvernement a annoncé une prolongation d’un an, jusqu’au 30 juin 2025. Le statut des détenteurs de ces cartes reste flou si les autorités pakistanaises ne renouvellent pas leur validité.

Sous le régime de facto des talibans, Amnesty International relève une longue liste d’atteintes aux droit humains - exécutions extrajudiciaires, arrestations arbitraires, actes de torture, disparitions forcées infligées à des voix dissidentes, notamment à des journalistes, des défenseur·e·s des droits humains, des manifestant·e·s, des artistes et d’anciens employé·e·s du gouvernement. S’ils sont renvoyés de force, les réfugié·e·s et demandeurs·euses d’asile afghans risquent de subir des représailles et des violations des droits humains de la part des autorités talibanes de facto. Depuis les 1er avril 2025, 51’309 femmes et 64’010 filles ont été renvoyées de force en Afghanistan. Au retour, elles sont privées du droit à l’éducation et du droit de travailler. Les talibans ont publié plus de 70 décrets draconiens qui durcissent les restrictions imposées aux femmes et aux filles, dans une volonté de les effacer totalement de la vie publique.

En janvier 2025, le bureau du procureur de la Cour pénale internationale (CPI) a lancé des mandats d’arrêt à l’encontre du chef suprême des talibans, Haibatullah Akhundzada, et du président de la Cour suprême talibane, Abdul Hakim Haqqani, pour leur responsabilité dans le crime contre l’humanité de persécution fondée sur le genre en Afghanistan. En avril 2025, des experts des Nations unies, notamment le Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, le Groupe de travail sur la discrimination à l’égard des femmes et des filles, le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences, le Rapporteur spécial sur le droit à un logement convenable et le Rapporteur spécial sur l'Afghanistan, ont demandé au Pakistan de ne plus procéder à des renvois forcés de ressortissants afghans. Le principe de non-refoulement s’applique à tous les États, en tant que principe du droit international coutumier. En outre, le Pakistan est signataire du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et de la Convention contre la torture (1984), qui englobe le principe de non-refoulement.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **15 septembre** 2025.
* Langue(s) préférée(s): **anglais, ourdou**. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées
au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS Au Ministre de l’Intérieur | COPIES À  |
| Minister of InteriorSyed Mohsin Raza Naqvi4th Floor, R Block, Pak SecretariatConstitution Ave, G-5/1IslamabadPakistanFax: +92 51 920 2624E-mail: secretary@interior.gov.pkTwitter/X: @MohsinnaqviC42  | Ambassade du PakistanBernastrasse 473005 BerneFax: 031 350 17 99E-mail: parepbern@gmail.com |
| ⭢ Guide **réseaux sociaux** et **cibles supplémentaires** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 109/23** |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Minister of Interior
Syed Mohsin Raza Naqvi
4th Floor, R Block, Pak Secretariat
Constitution Ave, G-5/1
Islamabad
Pakistan

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Ministre,

**Je vous écris afin de vous faire part de ma vive préoccupation concernant l’expiration imminente des cartes de «preuve d’enregistrement» délivrées par le HCR à pas moins de 1,4 millions d’Afghan·e·s au Pakistan. En outre, je suis très préoccupé·e par la situation de harcèlement, de détention arbitraire et de renvoi forcé à laquelle sont confrontés au moins 1 080 312 d’Afghan·e·s, dont des personnes réfugiées et demandeuses d’asile, depuis octobre 2023.**

Les cartes de «preuve d’enregistrement» que détiennent pas moins de 1,4 millions d’Afghan·e·s arrivent à expiration le 30 juin 2025. Les autorités pakistanaises doivent les renouveler, comme elles l’ont déjà fait par le passé, afin de garantir que ces personnes ne soient pas soumises au harcèlement, aux détentions arbitraires et aux expulsions forcées. Si elles sont renvoyées de force en Afghanistan, elles risquent de subir de graves violations des droits humains, notamment des exécutions extrajudiciaires et des actes de torture, ainsi que des crimes contre l’humanité, comme la persécution fondée sur le genre. En particulier, les groupes à risque, comme les journalistes, les défenseur·e·s des droits humains, les manifestantes, les artistes et les anciens employé·e·s du gouvernement, seraient à la merci d’actes de persécution et de répression de la part des talibans. Tandis que les femmes et les filles renvoyées de force seront privées d’éducation, de travail et de participation à la vie publique, de nombreux Afghans seront également séparés de leur famille, et perdront leurs moyens de subsistance et leur logement.

En octobre 2023, le gouvernement du Pakistan a annoncé le Plan de rapatriement des étrangers en situation irrégulière, une initiative opaque visant à expulser de force et de manière arbitraire les ressortissants afghans du pays. Depuis, les autorités s’en prennent aux réfugié·e·s afghans non enregistrés, démolissant leurs maisons, confisquant leurs biens et installant des centres de détention – les détenus n’étant pas autorisés à consulter un avocat.

Les expulsions forcées, ainsi que la répression que subissent les réfugié·e·s afghans, violent les obligations juridiques internationales du Pakistan, notamment le principe de non-refoulement.

**Aussi je vous prie de renouveler la validité des cartes de «preuve d’enregistrement» et d’annuler officiellement le Plan de rapatriement des étrangers en situation irrégulière, en vue de mettre un terme à tous les renvois forcés vers l’Afghanistan. Enfin, je vous exhorte à cesser de harceler les ressortissants Afghans au Pakistan.**

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Ministre, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade du Pakistan, Bernastrasse 47, 3005 Bern

Fax: 031 350 17 99, E-Mail: parepbern@gmail.com